

L'égalité filles-garçons dans les EAPE.

septembre 2013

Plan

- 1) Les fondements
- 2) Le marché
- 3) Quel rôle pour les médecins et psychologues ?

1) Les fondements

A- Le rapport de l'IGAS (décembre 2012), établi sur la demande de la ministre des droits des femmes.

B- Les valeurs de la Ville de Paris : la volonté de la collectivité d'expérimenter une action de prévention.

A- le rapport de l'IGAS donne toute sa légitimité à l'action publique pour prévenir les stéréotypes sexués

- ❖ Il rappelle ce qu'est un stéréotype, reconnaît son éventuelle utilité lorsqu'il sert de repère mais souligne sa contribution à la formation des inégalités lorsqu'il nourrit une hiérarchisation entre les groupes ;
- ❖ Il établit que l'éducation des très jeunes enfants peut activer des stéréotypes (habillement, gestion des espaces, gestion des activités, lecture, paroles...) ;
- ❖ Cette présence des stéréotypes s'effectue en dépit de la volonté des professionnel(le)s, très majoritairement sensibles à l'égalité : elle relève de mécanismes collectifs inconscients.
- ❖ Cette présence des stéréotypes constitue pour les petites filles une perte de chance : moindre confiance en leur capacité d'agir.
- ❖ Les recommandations
 - Mener des actions de prévention dans tous les EAPE à l'aide d'une malette pédagogique ;
 - Fédérer les acteurs ;
 - Développer la recherche scientifique ;
 - Travailler sur les recrutements ;
 - Mener une action auprès des plus grands pourvoyeurs de stéréotypes : media et fabricants de jeux

B- La volonté politique d'expérimenter une action de prévention des stéréotypes sexués.

- ❖ **Engagement de la collectivité parisienne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;**
- ❖ **La prise en compte des spécificités de la petite enfance : la méthode expérimentale ;**
- ❖ **Quelques éléments sur l'expérimentation dans les politiques publiques.**
 - **L'expérimentation est la méthode d'innovation aujourd'hui privilégiée (cf le RSA). Présente dans la Constitution et dans des Codes ;**
 - **Elle repose sur du « plus » ;**
 - **Elle ne se conçoit que dans la perspective d'un élargissement et d'une généralisation ;**
 - **L'expérimentation suppose un protocole, prévoyant notamment les modalités d'évaluation**
- ❖ **l'appel à un regard extérieur : par voie de marché.**

2) Présentation du marché.

A- Le contenu de la commande : un diagnostic-formation portant sur 10, puis 20 EAPE.

B- Un élément capital : la méthode

C- Où en sommes nous ? Entrée en vigueur à l'automne 2013

A- le contenu de la commande : un diagnostic - formation

❖ Trois temps

- **Un diagnostic : 10 établissements**
→ Aboutir à des propositions – automne 2013
- **Une formation : 10 + 10 établissements**
→ Faciliter la mise en application d'une démarche égalitaire dans les projets d'établissement – début 2014
- **Une phase d'évaluation et la mise à disposition d'outils d'auto-évaluation**
→ Permettre aux équipes de poursuivre en autonomie – premier semestre 2014

❖ Quatre axes pour examiner l'égalité filles-garçons

- Les relations des professionnel(le)s aux enfants (jeux, soins, activités, relations individuelles...) ;
- La régulation des interactions entre les enfants et la gestion de l'espace ;
- Les relations aux parents ;
- La perception de leur métier par les professionnel(le)s ...qui sont très majoritairement des professionnelles.

B- un élément essentiel : la méthode

- ❖ **La prise en compte des spécificités des jeunes enfants : une grande attention portée à la compréhension des enjeux**
 - ❖ → Pour mémoire : l'action s'inscrit dans les valeurs du service public et notamment l'égalité et la neutralité.
- ❖ **Le respect dû aux pratiques professionnelles : méthode participative**
 - Implication des équipes, non culpabilisation
- ❖ **La prise en compte de la position institutionnelle des EAPE : l'association des parents**
 - explications, association.

3) La mise en oeuvre : automne 2013

Rappel des principales étapes concernant la passation du marché

- Publication du CCATP : juin 2013
- Réception des offres : fin août 2013.
 - 5 candidats : 1 groupement de recherche, 1 organisme de consultants / formation, 1 entreprise nouvelle spécialisée dans le soutien aux EAPE, 2 associations de médiation
- Négociations : septembre 2013
 - Rappel des critères : compréhension des enjeux, pertinence de la méthode, pertinence des moyens mis à disposition (composition de l'équipe, CV et expérience des intervenants), prix.

3) Mise en œuvre à l'automne 2013 (2).

Rappel des principales étapes concernant la prestation

Septembre 2013 : choix du prestataire et démarrage

- Constitution d'un copil, en charge du suivi et des orientations : DFPE, observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, cabinet.
- Choix des 10 premiers établissements pilotes. En attente validation officielle.

Octobre 2013 : début de la prestation

- Rencontre avec les équipes
- Phase de diagnostic

Fin 2013 : remise des propositions

Fin 2013 : choix des 10 établissements pilotes de la seconde vague

Début 2014 : phase de formation

Deuxième trimestre 2013 : phase d'évaluation

3) Quel rôle pour les médecins et psychologues ?

1) Un rôle dans la conception sur le terrain

→ Éclairer le prestataire, contribuer à affiner son projet ;

→ Participer – si possible – aux rencontres avec les équipes et les parents

2) Un rôle de veille

→ Faire remonter toutes les difficultés

3) A compléter en séance...